













Rapport - Collecte de fonds		Année		XXXX-XXXX	
Direction : À compléter en juin ou lors d'un changement de direction. À finalisé et acheminer à la surintendance responsable de l'école en septembre pour l'année scolaire précédente.					
Surintendant : Veuillez approuver et inclure un commentaire si le surplus est supérieur à 10 000\$					
ÉCOLE:					
Revenus		Solde de fermeture		\$0,00	
Activités parascolaires					
Administration		<i>Détailler les projets sur plus d'une année</i>			
Conseil d'école		<i>Nom du projet</i>		<i>Montant</i>	
Conseil des élèves		Projet 1 :			
Dons pour charité		Projet 2 :			
Prélèvements de fonds		Projet 3 :			
Salle de classe		Projet 4 :			
Dons pour l'école		Projet 5 :			
Total des revenus	\$0,00	Projet 6 :			
		Projet 7 :			
Dépenses		Total des projets		\$0,00	
Activités parascolaires					
Administration		<i>Les cotisations pour l'année suivante reçue au 31 août</i>			
Conseil d'école		<i>Nom de la cotisation</i>		<i>Montant</i>	
Conseil des élèves		Cotisation 1 :			
Dons pour charité		Cotisation 2 :			
Prélèvements de fonds		Cotisation 3 :			
Salle de classe		Cotisation 4 :			
Dons pour l'école		Cotisation 5 :			
Total des dépenses	\$0,00	Cotisation 6 :			
		Cotisation 7 :			
Augmenter/diminuer	\$0,00	#DIV/0!	1)	Total des cotisations	
Solde d'ouverture				\$0,00	
Solde de fermeture	\$0,00	Surplus non dépensé en fin d'année		\$0,00	
1) Afin de respecter la directive administrative, le pourcentage doit être inférieur ou égal à 10%, car la politique ne permet pas de reporter plus que 10% à l'année suivante.					
Dans le cas où le solde non dépensé en fin d'année est supérieur à 10 % des revenus totaux accumulés, la direction d'école doit soumettre un plan pour utiliser celui-ci »					
Plan pour utiliser les surplus:					
Signature de la direction d'école :					
Signature de la surintendance :					